

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE L'AIRE CANTILIENNE**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un du mois de novembre à 20 heures.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne, dûment convoqué par Monsieur le Président par voie électronique en date du 15 novembre, s'est rassemblé à la Mairie de Chantilly sous la présidence de Monsieur François DESHAYES, Président, en session ordinaire.

* * * * *

Étaient présents : Annie VAN HOLLEBEKE, Anne LEFEBVRE, Isabelle WOJTOWIEZ, Frédéric SERVELLE, Florence WOERTH, Tony CLOUT, François DESHAYES, Sophie DESCAMPS, Nathalie LAMBRET, Pascal FONTAINE, Sylvie MASSOT, Thomas IRAÇABAL, Christine COCHINARD, Jean-Claude LAFFITTE, Jeanou MOREAU, Manoëlle MARTIN, Daniel DRAY, Marion LE MAUX, Jean EPALLE, Nicolas MOULA, Jean-Michel BARBIER, Valérie CARON, Nathanaël ROSENFELD, Leslie PICARD, Fabrice BOULAND, Michel MANGOT, Sophie LOURME, Jean-Marc VINCENTI, Corry NEAU.

Avaient donné pouvoir : François KERN à Isabelle WOJTOWIEZ, Caroline GODARD à Frédéric SERVELLE, Françoise COCUELLE à Florence WOERTH, Xavier BOULLET à Sylvie MASSOT, Patrice MARCHAND à Thomas IRAÇABAL, José HENRIQUES à Jean-Claude LAFFITTE, Christine KLOECKNER à Nicolas MOULA, Florence WILLI à Jean-Michel BARBIER, Pierre-Yves BENGHOZI à Valérie CARON, Jacques FABRE à Michel MANGOT.

Étaient absents/excusés : Alexandre GOUJARD, Laurent AGOSTINI.

Secrétaire de séance : Leslie PICARD.

Membres en exercice : 41

*Présents ou remplacés
par un suppléant* : 29

Pouvoirs : 10

Votants : 39

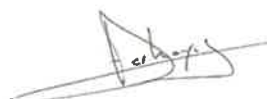
Quorum fixé à : 21

CERTIFICAT DE PUBLICITE

Le Président de la Communauté de Communes, certifie que la délibération dont l'expédition est ci-contre, a reçu la publicité exigée par l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Affichage le 24/11/2023

**LE PRESIDENT,
François DESHAYES**



DELIBERATION N°2022 / 72

ADMINISTRATION
GENERALE

**INSTALLATION D'UN CONSEILLER COMMUNAUTAIRE TITULAIRE ET
D'UN SUPPLEANT**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code électoral,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 octobre 2019 suivant la délibération n°2019/47 du conseil communautaire du 16 mai 2019 par dérogation à la répartition de droit commun, portant composition du conseil communautaire de la Communauté de communes de l'Aire Cantilienne corrélative au renouvellement général des conseils municipaux de 2020,

Vu la délibération n°2020/26 du conseil communautaire du 4 juin 2020 procédant à l'installation du conseil communautaire,

Considérant la démission de Monsieur Serge LECLERCQ de son poste de conseiller communautaire pour la commune de Coye-la-Forêt.

Considérant qu'en application des dispositions de l'article L. 5211-6 du Code général des collectivités territoriales et en vertu de l'article L. 273-10 du Code électoral, en cas de cessation de fonction d'un mandat de conseiller communautaire, pour une commune de plus de 1.000 habitants, il est pourvu par le candidat de même sexe, élu conseiller municipal, suivant sur la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire sur laquelle le candidat à remplacer a été élu.

Considérant qu'il convient de procéder à l'installation de Monsieur Pascal FONTAINE comme conseiller communautaire titulaire représentant la commune de Coye-la-Forêt. De la même façon, il convient d'installer Monsieur Thierry MAMAN en qualité de suppléant pour la commune d'Avilly-Saint-Léonard.

La nouvelle composition du conseil communautaire est par conséquent la suivante :

COMMUNE	TITULAIRE	SUPPLEANT
APREMONT	M. Roger POTIN-VESPERAS	Mme Annie VAN HOLLEBEKE
AVILLY-SAINT-LEONARD	Mme Anne LEFEVRE	M. Thierry MAMAN
CHANTILLY	Mme Isabelle WOJTOWIEZ	
	M. Francois KERN	
	Mme Caroline GODARD	
	M. Frédéric SERVELLE	
	Mme Florence WOERTH	
	M. Tony CLOUT	
	Mme Françoise COCUELLE	
	M. Xavier BOULLET	
COYE-LA-FORÊT	M. François DESHAYES	
	Mme Sophie DESCAMPS	
	Mme Nathalie LAMBRET	
	M. Pascal FONTAINE	
GOUVIEUX	M. Patrice MARCHAND	
	Mme Sylvie MASSOT	
	M. Thomas IRAÇABAL	
	Mme Christine COCHINARD	
	M. Jean-Claude LAFFITTE	
	Mme Jeanou MOREAU	
	M. José HENRIQUES	
	Mme Manoëlle MARTIN	
LAMORLAYE	M. Nicolas MOULA	
	Mme Christine KLOECKNER	
	M. Jean-Michel BARBIER	
	Mme Valérie CARON	
	M. Alexandre GOUJARD	
	Mme Florence WILLI	
	M. Laurent AGOSTINI	
	M. Pierre Yves BENGHOZI	
LA CHAPELLE-EN-SERVAL	M. Daniel DRAY	
	Mme Marion LE MAUX	
	M. Jean EPALLE	
MORTEFONTAINE	M. Jacques FABRE	M. Michel GUETIENNE
ORRY-LA-VILLE	M. Nathanael ROSENFELD	
	Mme Leslie PICARD	
	M. Fabrice BOULAND	
PLAILLY	M. Michel MANGOT	
	Mme Sophie LOURME	
VINEUIL-SAINT-FIRMIN	Mme Corry NEAU	
	M. Jean-Marc VINCENTI	

Entendu le rapport présenté par Monsieur DESHAYES,

Et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **DECLARE INSTALLÉS** Pascal FONTAINE en qualité de conseiller communautaire pour la commune de Coye-la-Forêt, et Thierry MAMAN en qualité de suppléant pour la commune d'Avilly-Saint-Léonard,
- **PREND ACTE** de la nouvelle composition du conseil communautaire.



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre des délibérations les
membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président,



François DESHAYES

Le Président certifie, en application de l'article L 2131-1 du C.G.C.T, que le présent acte est rendu exécutoire compte tenu de son dépôt en sous-préfecture et de sa publication.